



Demande de nationalité française

Par **ravololoniaina**, le **19/04/2011 à 13:23**

Bonjour,
Je suis malgache, ma mère a une acte de naissance française mais elle est déjà morte. Mon arrière grand père est français. Mes oncles, tantes, cousins, cousines ont tous reçu leur nationalité en 2008 et 2009.
Est-ce possible pour moi et mes frères de réussir la nationalité ?
Est-il possible d'envoyer tout de suite au SERVICE DE LA NATIONALITE 30 RUE DU CHATEAU DES RENTIERES la demande ?

Par **mimi493**, le **19/04/2011 à 15:02**

Oui, vous pouvez si vous êtes sûr d'avoir tous les papiers, que la nationalité française est restée valable après l'indépendance.